

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le trois du mois de novembre, le Conseil Municipal de la commune de SERVANT, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à 20h00 sous la présidence de Sylvain DURIN, Maire.

Nombre de conseillers :

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 9

VOTANTS : 14

Date de convocation : le 27 octobre 2017

PRESENTS : Gilles CHAMPOMIER, Gilles BOTTINI, Cécile ROUMY, Nathalie MILLER, Josette MOULY, Henri BIDET, Didier BOURNAT, Kors HEUVELMAN.

ABSENTS EXCUSES : Christian TABARDIN donne procuration à Kors HEUVELMAN,  
Evelyne DUBOST donne procuration à Sylvain DURIN,  
Aurélié MOULIER donne procuration à Josette MOULY,  
Stéphane BOURNAT donne procuration à Cécile ROUMY,  
David DEFRETIERE donne procuration à Didier BOURNAT.

Gilles CHAMPOMIER est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> septembre est approuvé à l'unanimité.

## 1- APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT

Gilles CHAMPOMIER, membre de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy rappelle que cette dernière a pour mission d'évaluer les charges correspondant au transfert des compétences entre les communes et la nouvelle communauté de communes. Pour 2017, les transferts portent sur « la téléassistance aux personnes âgées » et « les zones d'activités ». La commune de Servant est concernée par la téléassistance, le coût est évalué forfaitairement à 1,94€ par habitant, soit 1024,32€. Adoption du rapport de la CLECT du 18 septembre 2017.

VOTE POUR : 14

## 2- LOGEMENT COMMUNAL

Le Maire rappelle qu'un logement reste inoccupé dans le bâtiment des frères (n°6) et qu'il faut fixer un tarif afin de le proposer à la location. Le tarif mensuel de location est fixé à 380,00€.

VOTE POUR : 14

## 3- MOTION PRESENTEE PAR L'AMRF

Le Maire fait lecture de la motion adoptée à l'unanimité par le Congrès de l'Association des Maires Ruraux de France le 1<sup>er</sup> octobre 2017. Il s'agit de « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité ». Le Conseil Municipal approuve l'ensemble de la motion.

VOTE POUR : 14

## 4- MOTION PRESENTEE PAR L'AMF

Le Maire fait lecture de la motion adoptée par l'Association des Maires de France du Puy-de-Dôme sur « rétablir une véritable République décentralisée ».

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble de la motion et s'associe solidairement à la démarche de l'Association des maires de France en faveur de la motion sur « rétablir une véritable République décentralisée ».

VOTE POUR : 14

## **5 – ASSOCIATION « DROIT A LA SANTE EN COMBRAILLES »**

Cette association milite pour un accès à la santé sur tout le territoire de la Communauté de Commune du Pays de Saint-ELOY. Monsieur le Maire fait lecture des constats et des objectifs établis par l'association et demande au conseil d'apporter son soutien à leur action.

VOTE POUR : 14

## **6 – SERVICE CIVIQUE – DEMANDE D'AGREMENT**

L'engagement de Service Civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois ; pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des domaines reconnus prioritaires pour la Nation : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence. Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de déposer une demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique pour l'accueil de personnes volontaires.

VOTE POUR : 14

## **7 – PRESTATION ARCHITECTE – BLOC SANITAIRE CAMPING**

Le projet d'aménagement de la base de loisirs et notamment de la construction du bloc sanitaires du camping municipal nécessite le dépôt d'un permis de construire. La collectivité en tant que personne morale doit faire appel à un architecte. Plusieurs devis ont été obtenus. Il est proposé de valider le devis d'A.C.A. Architectes & Associés pour un montant de 1 750.00 € HT.

VOTE POUR : 14

## **8 – CONVENTION POLE SANTE AU TRAVAIL**

La convention triennale signée en 2015 avec le Centre de gestion arrive à son terme au 31 décembre 2017. Il est proposé de la renouveler. Il s'agit de proposer aux agents de la collectivité de l'ensemble des prestations offertes par le Pôle santé au travail (option 1) pour un coût de 75 €/an /agent.

VOTE POUR : 14

## **9 – APPROBATION DES STATUTS DU SMADC**

Le Maire explique les modifications statutaires du SMAD des Combrailles, qui reste un syndicat à la carte composé des 102 communes des Combrailles, des 3 communautés de communes et du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Il dispose de compétences obligatoires et de compétences à la carte. Il est demandé aux communes membres d'approuver le projet de nouveaux statuts du SMAD des Combrailles

VOTE POUR : 14

## **10- DECISION MODIFICATIVE N°3**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, il est nécessaire de réaliser les virements de crédits suivants sur le budget communal de l'exercice 2017 :

### Dépenses de fonctionnement :

- article 617 :	+ 3 406
- article 739223 :	+ 1 817
- article 21318 :	- 1152
- article 2313 :	+ 1 152

### Recettes de fonctionnement :

- article 73223 :	+ 5 223
-------------------	---------

VOTE POUR : 14

## **11 – PARTICIPATION FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)**

Suite à la demande de participation financière du Conseil départemental au Fonds Solidarité Logement, il est proposé dans un élan de solidarité de contribuer pour l'année 2017 au Fonds Solidarité Logement à hauteur de 200 € comme l'année 2016 (article 6557).

VOTE POUR : 14

## **12- DEMANDE DETR 2018**

La commune a deux dossiers de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) en cours (travaux du clocher DETR 2017 et reprise des trottoirs DETR 2016). Le mur d'enceinte du cimetière présente en de nombreux endroits des détériorations, une reprise partielle ou totale semble nécessaire. Monsieur le Maire propose la programmation de ces travaux pour l'année 2018 suivant le devis d'EURL JCMTM (Maçonnerie générale) pour un montant de 71 709.41 HT. L'accord du Conseil est sollicité pour déposer la demande de DETR 2018 (fiche n°2 bâtiments communaux) qu'il faut déposer respectivement avant le 15 décembre 2017.

VOTE POUR : 14

## **13 – GROUPAMA encaissement de chèques**

Le conseil municipal autorise le maire à encaisser les chèques de Groupama d'un montant de 11 088.34 € pour le remboursement des frais d'architecte du sinistre grêle et 2 404.70 € pour l'indemnisation de la tempête du 6 mars 2017

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Les 4 panneaux « bienvenue a Servant » ont été réceptionnés et sont donc à placer :
  - Chemin des Bruyères (croisement RD92)
  - Etang de Chalouzie
  - Les Penots
  - Emplacement à déterminer sur la RD2144
- Les panneaux d'avant projet de l'étude du plan d'aménagement du bourg seront disponibles pour le 18 novembre et présentés lors de l'inauguration du terrain multisports et de l'extension du snack.
- L'appartement n°1 au Près des Sœurs sera disponible à la location au 1<sup>er</sup> décembre 2017.
- L'empoisonnement du plan d'eau est prévu le mercredi 29 novembre matin.
- Rappel de certaines dates : du 8 au 12 novembre : exposition de la grande guerre ; le 10 novembre vernissage de l'exposition ; le 11 novembre : commémoration de l'armistice ; et début 2018 : 13 janvier les vœux de l'équipe municipale, le 20 janvier repas du CCAS
- Grâce au chantier d'insertion de la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy les travaux du lavoir de Montignat sont achevés et le lavoir est complètement réhabilité.
- Une formation en instruction du droit des sols est prévue pour Claire DOUBLET les 8-9-10 et 13-14 novembre pour un coût de 150 euros auprès de la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge.
- Sur les 2 personnes intéressées par les parcelles du lotissement, une vient de se désister.
- Les 15-16-17 décembre passage des membres du CCAS et du Conseil municipal chez les bénéficiaires des colis.
- Le Préfet a informé les communes par courrier des modalités de la réforme de la délivrance des permis de conduire et des certificats d'immatriculation des véhicules et de la répartition des missions départementales confiées aux sous-préfectures.

**La séance est levée**